

COLLECTION
PSY POUR TOUS

La provocation

Au risque de l'image de soi

Évelyne Larguèche

• EDITIONS IN PRESS •

L'autrice

Évelyne Larguèche est sociologue, docteure en psychopathologie clinique et psychanalyse, co-fondatrice du Collège des Hautes Études en Psychanalyse. Elle a été ingénieure de recherche au CNRS, attachée au Laboratoire de Psychopathologie clinique puis au Laboratoire d'Anthropologie sociale.

Elle est autrice de plusieurs ouvrages autour de l'injure, dont le dernier *L'injure, la blessure du Moi* est paru dans la collection Psy pour tous (2021).

Sommaire

De la même autrice	4
L'autrice	5
Introduction.....	9

PARTIE I

REPÈRES DE SENS

CHAPITRE 1

Provoquer à...	19
Le délit	19
La libre circulation	23

CHAPITRE 2

Provoquer quelqu'un.....	25
Séduire	26
Humilier	27
Injurier.....	30
Menacer	35
Attaquer.....	37
Défier	40

CHAPITRE 3

Provoquer	45
Lieux du scandale	46
Rhétorique du vrai	57
De gré ou de force.....	62
Notes bibliographiques.....	66

PARTIE II

DE L'INFRACTION À L'EFFRACTION

CHAPITRE 4

Quelle infraction ?.....	69
---------------------------------	-----------

La loi sociale et individuelle.....	69
De l'éthos à l'éthique	72

CHAPITRE 5

Quelle effraction ?	77
Forcer ou contraindre.....	77
Attaquer ou introduire	79

PARTIE III

DE LA TRANSGRESSION À LA PERVERSION

CHAPITRE 6

De l'interdiction à l'interdit.....	83
L'interdiction de quoi?.....	83
L'interdit pour lui-même.....	86

CHAPITRE 7

De l'exhibition au viol	89
Exhibitionnisme et sadomasochisme.....	89
Toute-puissance et viol.....	93

PARTIE IV

AU RISQUE DE L'IMAGE DE SOI

CHAPITRE 8

Le risque	101
------------------------	------------

CHAPITRE 9

L'enjeu.....	109
Conclusion	115

APPENDICE

Une provocation peut en cacher une autre	121
Bibliographie	127

Introduction

Depuis quelques années, il ne se passe pas un jour sans que le mot **provocation** vienne désigner un acte, une parole, un écrit, un comportement, un événement, que ce soit de la part des médias ou au sein de cercles plus restreints, ou tout simplement dans des conversations quotidiennes, et parfois même sous sa forme abrégée et plus cinglante, la provoc ! C'est « un peu provoc » : c'est léger, pas sérieux, mais cela met un peu de sel dans la monotonie. Ou bien c'est une précaution oratoire : « je ne voudrais pas paraître provocateur mais... ». Ou encore : « il faut bien un peu provoquer si l'on veut obtenir quelque chose ».

Si l'on y prête attention, la provocation est partout. On la trouve même de façon anachronique : la provocation sert désormais à qualifier ce qui, à l'époque, n'était pas désigné de cette façon. Pourtant, qu'y a-t-il de commun entre la provocation d'une ingérence dans un pays voisin, la provocation qu'auraient représentés à son époque les poèmes et le comportement d'un Charles Baudelaire, la provocation qu'a été pour certains la loi autorisant le mariage homosexuel, la provocation d'un Serge Gainsbourg brûlant un billet de 500 francs lors d'une interview à la télévision, la provocation des déclarations de Donald Trump sur Twitter, et, plus près de nous, la provocation tous azimuts d'un Éric Zemmour ? Rien de commun et pourtant une même désignation. Sans oublier les provocations dont sont accusées les femmes se plaignant de violences sexuelles, les provocations dont sont victimes les enfants soumis à l'abus de pouvoir des prédateurs,

les provocations à la haine, d'où qu'elles viennent et à quiconque sont-elles destinées, les provocations de l'un puis les provocations de l'autre, etc. Le terme est devenu tellement banal que l'on ne sait plus exactement ce qu'il qualifie ni à quoi il correspond vraiment. Et que dire de l'expression « provoquer le destin » : mettre la chance de son côté, faire tout pour atteindre un objectif (on dit aussi « provoquer la chance »). La formule, en tout cas, est souvent reprise comme publicité des sites de rencontre. Ou bien doit-on l'entendre comme une sorte d'autodestruction, faire tout ce qu'il ne faut pas, précipiter la mort ? Qu'en est-il encore lorsque l'adjectif « provocateur » devient un nom générique qualifiant celui qui a coutume d'user de la provocation ? L'incidence n'est évidemment pas la même. Quel sens prend alors cette désignation ? Plus étonnant, s'il s'agit de femmes : sont-elles qualifiées de provocatrices ou sont-elles simplement provocantes ? La nuance est importante : « provocatrices » assimile leur comportement à celui des provocateurs hommes, « provocantes » les range dans le registre de la séduction qui est censé les caractériser¹.

Cependant, pourquoi s'interroger sur ce substantif alors que l'acte de provoquer semble si univoque : l'orage a provoqué un incendie, la pluie a provoqué des inondations, la tempête, des arbres déracinés, etc. Les départs en vacances ont provoqué des bouchons sur les routes, des retards pour les trains et les avions, des engorgements dans les gares et les aéroports. Et puis, quand le sort s'en mêle : la pandémie a provoqué tant de morts ici, tant de morts là. Litanies des causes à effets directs contre lesquels on

1. Pourtant, *Agent provocateur*, une marque de lingerie britannique créée en 1994 par Joseph Corré et Serena Rees, n'a pas hésité à jouer sur les mots. Le nom indique le concept que cherchent à exprimer les deux créateurs avec cette marque de lingerie suggestive. « Les différentes campagnes de publicité considérées comme provocantes ont souvent été relayées par la presse, et surtout sur internet... » ; « Associant dans certains cas des personnalités mondialement connues à leur marque... » (Wikipedia 10.11.21).

ne peut rien, sinon constater, et où s'y substitue parfois le verbe causer ou celui d'entraîner, l'un mettant l'accent sur l'origine, l'autre sur la conséquence. Ce sont des mégots jetés sur la route en bordure de forêt qui ont provoqué l'incendie, c'est le non-respect d'un stop qui a provoqué la collision entre deux véhicules: ici, l'effet aurait pu être évité en évitant la cause. Un acte en lui-même anodin répété sans doute mille et une fois, mais qui, ce jour-là, à ce moment-là, produit un effet pourtant prévisible, probable mais non nécessaire. La question de savoir qui a eu ce comportement passe presque au second plan car c'est sans doute tout le monde, l'important ici est qu'une loi, une règle, a été enfreinte et que la conséquence est tragique. Il y a même une certaine disproportion entre la cause qui est banale et l'effet qui est extra-ordinaire. Un risque sur mille, sur dix mille, cent mille... ? Que celui qui en a été la cause s'en réclame, il ne sera pas qualifié de provocateur mais plutôt de psychopathe ou de criminel. En effet, toutes ces causes, naturelles ou non, ne sont pas pour autant qualifiées de provocation.

Lorsque la cause est l'acte d'une personne qui provoque, et son effet direct une autre personne, que signifie provoquer ? Le dictionnaire y ajoute d'emblée un complément indirect, « provoquer quelqu'un à » : « Inciter, pousser (quelqu'un) à une action, notamment à une action violente (entraîner, inciter) ». Ou encore : « Provoquer quelqu'un » (sans complément indirect) qui sous-entend le même sens : « l'inciter à la violence (attaquer, défier) ». Mais c'est aussi d'autre part : « Exciter le désir de (quelqu'un) par son attitude (provocant) ». Ajoutons peut-être la référence latine *provocare* : « appeler dehors, faire venir ; appeler à, exciter à, défier ; faire naître quelque chose ». Dès lors, dans la logique des définitions, le « provocateur » (rare au féminin, précise le dictionnaire !) : « Personne qui provoque, incite à la violence ».

Ou au sens d'agitateur : « Personne qui incite quelqu'un, un groupe, à la violence, à l'illégalité, dans l'intérêt du pouvoir ou d'un groupe opposé ». En revanche, celui qui est provocant dans le registre de la séduction n'est pas désigné comme un provocateur ! La femme, quant à elle, n'est évidemment que provocante. Les choses sont claires... mais peut-être un peu trop.

Du côté du terme « provocation », les définitions sont plus ouvertes : « 1) Action de provoquer quelqu'un, de le pousser à commettre une action blâmable, une infraction ; fait ou geste destiné à provoquer (appel, excitation, incitation) ; 2) Acte par lequel on cherche à provoquer une réaction violente (attaque, bravade, défi) ; 3) Incitation à commettre un crime ou un délit par dons, promesses, menaces, abus d'autorité, ordre, ce qui est assimilé à un acte de complicité (elle peut constituer un délit distinct, provocation à la haine raciale). Bien que le suicide ne soit pas réprimé par le Code pénal, la provocation au suicide est un délit. » (Larousse, internet).

À noter que Wikipédia y ajoute cette remarque : « La provocation désigne l'action de pousser un individu à commettre un acte qui paraisse ou non involontaire et qui défavorise le provoqué » ! Dans les définitions, les adjectifs au féminin, « provocante » et « provocatrice », prennent le sens d'inciter à réagir, troubler, choquer en qualifiant des allusions, des mesures, des idées, des attitudes.

Qu'il s'agisse de provoquer, de provocateur ou provocant, de provocation, le point commun est donc celui d'une cause produisant un effet, que celle-ci soit volontaire ou non, qu'elle provienne de l'action d'une personne ou non, et que son effet se produise sur une personne ou non. Sans doute le terme de provocation est-il un élément de langage facile de nos jours, qui lui-même attire l'attention (et davantage encore son raccourci : provoc).

Mais il y a autre chose, me semble-t-il, dans cet usage banalisé, en quelque sorte « perversi », dont la fréquence et la répétition laissent penser qu'il porte en lui-même son propre but. Avant de voir s'il y a abus de son usage, il faut en délimiter les contours et tenter d'en comprendre les ressorts.

Cette réflexion fait suite à une recherche que j'ai menée pendant de nombreuses années sur le problème de l'injure, et qui a donné lieu à ce que je pense être mon dernier ouvrage sur la question². Et comme toujours, la clôture d'un champ s'ouvre sur un autre, proche, avec lequel parfois même il se confond et qui oblige alors à l'en différencier et le cerner pour lui-même. C'est ce qui s'est produit pour la provocation qui s'est insinuée à plusieurs reprises dans ma recherche sur l'injure et que j'ai fini par traiter dans un chapitre en fin de volume intitulé « Injure et provocation » mettant en évidence le rôle de la provocation dans l'injure. Rôle limité dans ce cas bien sûr, mais dont je percevais qu'il était nécessaire de s'y intéresser pour lui-même.

La problématique n'est donc pas du tout la même, son étendue en est presque rédhitoire sauf à trouver une manière de l'aborder qui ne soit pas trop ambitieuse et qui s'en tienne à des éléments permettant d'entrevoir quelques pistes. J'ai ainsi pu déterminer des repères de sens tels qu'ils apparaissent à partir du verbe « provoquer ». Trois emplois, trois sens, allant du plus particulier au plus général :

1. *provoquer à...* avec l'indication d'un complément indirect, qui a de plus une condition bien particulière qui est de s'inscrire dans la loi, puisqu'il peut s'agir d'un délit ;
2. *provoquer quelqu'un* avec son complément direct indissociable, qui indique d'emblée la relation directe ;

2. *Cf L'injure, la blessure du moi*, Paris, In Press (« Psy pour tous »), 2021.

3. *provoquer* sans complément, usage tout aussi fréquent, qui semble venir qualifier un acte, une action, un geste, une parole, un comportement, dont ce n'est pas forcément la nature première. Il ne s'agit évidemment pas d'une typologie mais tout simplement de la mise en évidence d'une différenciation à partir de laquelle je serai plus à même d'appréhender la notion de provocation. Qu'est-ce qui est provoqué dans chacun des trois emplois ? Qu'est-ce qui caractérise la provocation de ces points de vue ? Quels sont les procédés utilisés ? Pour quels objectifs, quels effets ?

C'est un premier temps d'observation, qui tente d'y voir plus clair. Les exemples et illustrations proviennent essentiellement de faits connus et en général d'actualité, que tout le monde peut avoir entendus, vus ou lus, ce qui permet une meilleure prise en compte du contexte. Ils ne sont pas des exemples particulièrement intéressants à retenir et à analyser par la suite, mais me servent simplement à repérer diverses occurrences, à différencier, à comparer, dans une approche que j'oserai qualifier de phénoménologique même si elle est modeste. Pris pour illustrer tel ou tel sens manifeste ou sous-jacent, ces exemples seront pour la plupart dépassés lors même de cette publication. Peu importe, ils ne sont là que pour me permettre d'expliquer et non pour être conservés pour eux-mêmes, et chacun en lisant pourra en trouver ou en substituer d'autres plus récents, ou tout simplement restés dans sa mémoire. Il n'y a évidemment aucune prétention à l'exhaustivité mais, si le cadre est bon, il devrait être possible de s'en servir pour mieux situer de quel emploi il s'agit, à chaque fois que la provocation est évoquée.

Le deuxième temps est celui de l'analyse de ce qui fait le substrat des usages différenciés de la provocation : quel est-il ? En

quoi les trois sens repérés se rejoignent-ils ? En quoi diffèrent-ils ? L'infraction semble en constituer le fondement, la provocation est transgression, elle choque, dérange, attire l'attention, entraîne des conséquences imprévisibles. Pourtant, un autre élément vient la compléter, qui ne concerne pas ce qui est provoqué du point de vue du contenu, mais ce qui est provoqué par rapport à une relation ou un milieu relativement homogène : c'est l'effraction. On peut alors tenter une interprétation et des hypothèses pour situer la provocation d'un point de vue psychanalytique : ainsi, selon que la provocation penche d'un côté ou de l'autre, on passerait insensiblement de la transgression à la perversion. Mais la provocation est une prise de risque : le provocateur se propulse sur le devant de la scène, il attire aussi bien les applaudissements que les sifflets, il perd ou il gagne, il met en danger son image, et parfois, quand il gagne, il n'est plus là pour le savoir.

La provocation. Au risque de l'image de soi.

Des formules aussi lapidaires que « c'est de la provocation », « il l'a provoqué » ou encore « il a été condamné pour provocation à la haine... » qualifient des actes et des comportements divers. La désignation semble aller de soi alors qu'elle est elliptique et que seul le contexte permet de comprendre à quoi elle se réfère. Choisir d'explorer les différents sens des emplois du verbe provoquer, donc de l'acte, permet d'y voir plus clair. En analysant les procédés à l'œuvre, tant du côté du provoqué que du provocateur, un même mécanisme, qui permet de replacer la provocation dans ce qui semble être son ressort, apparaît : le risque et son enjeu, l'image de soi.

La provocation

Au risque de l'image de soi

Évelyne Larguèche

Des formules lapidaires comme : « C'est de la provocation », « Il l'a provoqué » ou encore « Il a été condamné pour provocation à... » qualifient des actes et des comportements divers. La désignation semble aller de soi, alors qu'elle est elliptique. Seul le contexte permet de l'expliquer. Tout aussi énigmatique, la défense invoquée : « C'est lui (elle) qui a commencé ! », mais commencé quoi ? Qu'est-ce que fait la provocation, comment et pour qui ?

Si la provocation est une prise de risque dont le provoqué fait les frais, le provocateur lui, se propulse sur le devant de la scène. Il attire applaudissements ou sifflets ; il perd ou il gagne, il met en danger son image. Pourquoi l'objet de la provocation devient-il souvent objet d'admiration ?

Évelyne Larguèche est sociologue, docteure en Psychopathologie clinique et Psychanalyse, co-fondatrice du Collège des Hautes Études Psychanalytiques. Elle a été ingénieure de recherche au CNRS, attachée au Laboratoire de Psychopathologie clinique puis au Laboratoire d'Anthropologie sociale. Elle a publié en 2021 dans cette même collection *L'injure. La blessure du moi*.



ISBN : 978-2-84835-825-3

12 € TTC – France

www.inpress.fr

• EDITIONS IN PRESS •